N° 11

Eloge de m. Foubert

Pierre Foubert naquit à Gien-sur-Loire le 14 juin 1696, de François Foubert, chirurgien autant estimé par sa probité que par ses talens, et de Marie Saupin, d'une des plus honnêtes familles de la ville. Son pere s'appliqua de très bonne heure à luy inspirer du gout pour sa profession; l'avantage d'une destination anterieure ~~aux~~ connoissances necessaires pour le choix d'un etat, ne se borne pas au simple accomplissement de ce desir: ce ne seroit que la satisfaction de celuy qui la formé. mais les attentions suivies et soutenues qu'il exige, applanissent sans cesse des difficultés, previennent des degouts, combattent des repugnances, en presentant les objets d'où elles naissent, sous des aspects interessans. on peut piquer la curiosité d'un enfant en fixer habilement ses regards, par differens motifs, sur des choses pour lesquelles la plupart des hommes ont naturellement de l'aversion. Ces soins bien dirigés, decident et affermissent la vocation, ce qui est d'un prix inestimable surtout pour ~~dans~~ un art difficile dont les dehors n'ont rien de trop attrayant. le germe de toutes les connoissances et pour celuy qui a sucé avec le lait sans être inné dans l'amour de ~~la~~ l'etat qu'il doit embrasser. il se



le feu echauffé du desir d'apprendre avant que
d'en avoir l'aptitude, et elle commence à peine
à se developper, qu'elle fait sentir vivement le
besoin d'être satisfaitte. une emulation constante
a été en m. Soubert ~~le fruit~~ l'effet de cette heureuse
prédisposition et la source de ses succès.

il perdit son pere à l'âge de 18 ans: ~~[illegible]~~
suivant le voeu de ses parens il auroit dû se
charger de soutenir la maison paternelle. ils
pouvoient croire que les instructions domestiques
dont la solidité ne leur devoit pas paroître equivoque
~~dont il avoit si bien profité~~, et la bonne conduite
qui ~~[illegible]~~ assuroit déjà à ce jeune homme l'estime de ses
concitoyens, les ~~[illegible]~~ suffiroient pour meriter leur confiance.

il ne ceda point à la bonne opinion qu'on soutenoit
tout qu'il eût de sa ~~talens~~ capacité; ce qui prouve déjà
~~et ce n'est point une~~ le fruit de son ~~précédemment de~~ application. il avoit été arrêté
précédemment qu'on l'enverroit à l'hotel dieu d'orleans sous
les auspices de m. Noel, ~~homme~~ chirurgien d'une reputation
distinguée, ~~qui étoit alors~~ en chef ~~de~~ dans cet hopital.
le jeune Soubert, guidé par l'attrait de sa
perfection, ~~fit~~ fit des instances pour ~~qu'on leur~~ suivre la ~~qu'on remplit~~
volonté de ~~à cet égard~~ son pere; et il obtint qu'on les
mettroit ~~payeroit~~ en ~~sa~~ pension chez m. Noël.

placé, sous ce ~~un~~ nouveau maître, dans une
école où il pouvoit faire de grands progrès,
il vit ~~à l'hotel dieu d'orleans~~ sous un point de
la chirurgie ~~et perfection à la~~
vüe bien different à qu'à gien. ~~et~~ il fut ~~frappé~~ frappé de l'étendue ~~de sa~~

de la carine, dit y faisoit ses premiers pas, et ~~de son domaine~~, qu'il ~~avoit~~ sentit redoubler son ardeur pour le travail. Les hopitaux presentent aux yeux des jeunes chirurgiens, des cas nombreux, variés, ~~et difficiles~~, sur lesquels ils sont eclairés par les lumieres et l'experience de leurs maitres. Les eleves ne sont ~~d'abord~~ employés d'abord qu'à des fonctions ministerielles; ils apprennent les preceptes ~~de l'art~~, l'etude et la pratique les leur inculquent : mais l'application des regles, est le fruit de la science et de la sagacité; les chefs à saisir avec ~~justesse~~ discernement les indications, et à administrer les secours quelles demandent. Ce n'est que par un travail assidu sous les maitres de l'art, que se forment les praticiens en chirurgie : la nature de la chose, son importance et ses difficultés ont dicté les loix salutaires qui ne nous permettent pas d'etre les arbitres de la vie des hommes en sortant des ecoles où l'on ne peut puiser que des lumieres theoriques dont l'usage prematuré est presque toujours incertain et souvent très dangereux.

Les talens de m. Foubert se formoient sur toutes les parties de l'art, par une observation attentive aux differens faits que fournit la pratique journaliere; l'operation de la taille sur l'objet de son attention particuliere. M. Noel avoit acquis dans cette partie, une celebrité et il la devoit à une longue experience. + il son pere et les temoins des operations du frere jacques, et il ... a tiré ... à cet ... qu'il lui recommande que cette operation

l'etude des principes et

\+ La pratique de la lithotomie etoit comme hereditaire dans sa famille

pour ... le fils venoir dans ce ... à peine ses instructeurs ...

~~il a vait~~ [illegible]

~~[il] avoit reçu les instructions~~ de M. ~~[illegible]~~ [illegible]
il ~~paroit par ce compte~~ qu'il ~~[illegible]~~ rendit à M.
[illegible] ~~[illegible]~~, ~~dans une lettre~~ du 13 7bre 1698, ~~imprimée~~
à la fin des observations ~~[illegible]~~ [illegible] ~~[illegible]~~ —
~~[illegible]~~ sur la possibilité de tirer la pierre, que ~~les fautes~~
~~n'avoit été~~ ~~[illegible]~~ sur les fautes de l'operateur
~~[illegible]~~
il ne ~~[illegible]~~ [illegible] ~~[illegible]~~ pouvoir tirer de ces
~~[illegible]~~ l'utilité ~~[illegible]~~ la mente de ce [illegible]
~~fautes mêmes~~. il ~~[illegible] continua de~~ ~~[illegible]~~ [illegible]
grand appareil, que nous regardons aujourd'huy comme
la plus meurtrière des operations ~~[illegible]~~ destinées à l'extraction de la pierre: il etoit appelé dans toutes
les provinces circonvoisines au secours des pierreux, —
et M. Foubert ~~[illegible]~~ dans un guide expérimenté —
~~les occasions fréquentes de se former~~ dans la conduite
des taillés, + ~~[illegible]~~ exige en beaucoup de cas des attentions très —
délicates et souvent plus décisives pour le salut du
malade que l'opération même. en 1718 la
santé de M. Roel ne luy permettant pas de
se rendre aux voeux d'un citoyen de Lyon attaqué
de la pierre, et qui avoit mis en luy toute sa
confiance, il crut y repondre en luy envoyant
M. Foubert son eleve alors agé seulement de 22 ans; —
~~et cette premiere~~ operation, qu'on appelleroit à tort un coup d'essay, eut un succès
brillant, aussi flatteur pour le maître que
pour le disciple.

L'occasion de placer avantageusement M. Foubert à paris se presenta dans ce même temps.

+ ~~[illegible]~~ ~~constante~~ relativement à l'age et à la constitution differente des sujets, à l'etat plus ou moins sain de la vessie &c. on sçait que cette conduitte ~~[illegible]~~ et les divers accidens qui ~~[illegible]~~ plus communs alors qu'aujourd'huy, à cause de l'imperfection de la methode ~~[illegible]~~

m. malaval celebre chirurgien ~~de paris~~ etoit l'ami particulier de m. noel. dans un voyage que celuy ci fit à paris, m. malaval l'entretint du desir et de la difficulté de trouver un eleve intelligent, sur qui il put compter, pour ~~l'aider~~ en estre dans les details de sa pratique. m. noel crut l'obliger en luy proposant m. foubert qu'il ~~[illegible]~~ ~~rendu digne de son~~ affectionnoit particulierement. il fut agréé et ne tarda pas à ~~se rendre~~ venir occuper une place dont il ne pouvoit pas ~~presenter~~ prevoir alors tous les avantages qu'elle luy procureroit. il demeura sept ans chez m. malaval, jusqu'à sa reception à la maitrise en chirurgie ~~le~~ en 1725. d'après la connoissance du ~~[illegible]~~ ~~et le~~ rigorisme de m. malaval ~~[illegible]~~ on avoit une grande opinion de l'exactitude de ~~et~~ m. foubert ~~dans~~ à remplir les devoirs que sa position ~~imposée~~ luy avoit imposés, ~~pendant sept ans~~, ~~et~~ mais son eloge sera complet, à cet egard, en apprenant que, pour recompense son zele, son maitre le ~~choisit pour~~ jugea digne de sa ~~gendre il luy donna une~~ fille unique, ~~digne~~ l'objet de toute sa tendresse, qu'il faisoit elever avec un soin infini dans une maison religieuse, et qui a constamment repondu à cette education par la pratique d'une piété exemplaire ~~[illegible]~~. ~~[illegible] exemplaire de la plus grande piété~~

on juge bien que m. foubert, attaché par des liens aussi etroits à l'un des chirurgiens les plus employés de paris, ~~qu'il~~ qu'il l'avoit ~~partagé~~ soulagé;

pendant un temps assés long du poids de ses — occupations, comme eleve, etoit assi connu pour voler de ses propres ailes. mais un evenement ajouta encore à ses bienfaits, celuy de le retenir pour son associé dans la pratique : leurs affaires ~~habituelles~~ courantes devinrent communes; ~~c'est à dire que les personnes~~ tant pour le service des maisons d'où l'on imploroit habituellement leurs — secours, que pour la retribution qui etoit le fruit de leurs soins. Le temps qu'il falloit donner à des visites aussi multipliées ~~ne permettoit pas~~ auroit rempli tout celuy d'un homme moins actif que M. Foubert, ~~deux~~ mais par son emulation, et le desir ardent de s'illustrer ~~luy faisoit prendre~~ les heures que d'autres auroient ~~données~~ gardé à un delassement necessaire, il les donnoit ~~à~~ à la meditation et à des recherches utiles sur des objets de la plus grande importance.

Les premiers regards du Roy sur notre art ~~avoient~~ venoient d'etre signalés par des bienfaits qui animoient le zele de tous les chirurgiens : ~~c'est ainsi~~ la perte des fonds destinés par la fondation de nos ecoles venoit d'etre reparée par ~~le rétablissement~~ la nomination de cinq demonstrateurs Royaux, chargés d'expliquer les ~~preceptes de l'art~~ principes de la theorie de l'art, ~~et~~ pour en assurer les progrés par la voye de l'experience il on ordonna ~~par les mêmes lettres patentes~~ en même temps que tous les cinq ans ~~que~~ ~~[illegible] à l'intention~~ il luy seroit presenté deux chirurgiens des plus expé-rimentés, pour ~~tour~~ exercer gratuitement l'un et l'autre en chef la chirurgie comme premier

dans l'hopital de la charité. cet etablissement attiroit à paris un grand ~~nombre~~ d'etrangers qui ~~se sont faits faire~~ devenus illustres par leur science et par leurs travaux le sont fait une gloire d'ap. ~~avoir~~ documens qu'ils ont ~~avoit~~ reçus de nos predecesseurs. ~~tous~~ les chirurgiens travailloient ~~avec~~ une ardeur infatigable pour repondre à l'estime et à la confiance de toute l'europe; et dans ces premiers temps de ferveur l'operation de la taille paroit occuper principalement les esprits.

les anglois s'étoient degoutés ~~de~~ les premiers du grand appareil, par lequel on ~~vous~~ tiroit les pierres de la vessie par une ouverture insuffisante à travers des parties etroittes et delicates qu'il falloit forcer, dechirer et meurtrir impitoyablement; m. douglass et plusieurs autres chirurgiens celebres ^en angleterre et en europe sur le haut appareil firent des tentatives assez heureuses; +

~~tenter la ~~ ~~de m. Rau en hollande engagerent~~

~~m. cheselden à chercher un moyen de rectifier la taille par la voye inferieure, bien plus commode que le haut appareil pour l'evacuation et extraction des fragmens pierreux et des sables et graviers pour la mondification d'une vessie malade~~ &c

^ et suivant l'idée qu'on en avoit alors et qui ne s'est pas soutenue, on croyoit que cet heureux praticien penetroit directement dans la corps de la vessie, sans ~~toucher~~ ~~aucune lesion~~ de l'uretre. des experiences faites avec le plus grand soin ont prouvé que cela n'étoit pas possible, par le procedé que ~~[illegible]~~ + la source de la précaution ~~[illegible]~~ et celle que les esprits flottoient dans l'incertitude sur ce que m. Rau ~~[illegible]~~ avoit réellement fait.

+ ~~deux~~ trois operations faittes en france en 1726 l'une par m. pibrac, et les deux autres l'année suivante aux invalides par m. morand, et à st. germain en laye par m. Barrier, donnerent lieu à des paralleles dont les consequences n'étoient point favorables ~~qui [illegible]~~ au grand appareil. on publia en 1727 les observations posthumes du dernier des colots sur l'operation de la taille; et m. senac qui en fut l'editeur, mit à la tete un discours sur la methode de franco et sur celle de m. Rau où il y a plus de choses ~~en faveur~~ pour l'honneur de la chirurgie que pour ~~celle~~ ceux des chirurgiens que l'~~[illegible]~~ prejugé et l'habitude ~~asservi~~ ~~soumis~~ avoient encore à la pratique du grand appareil. il y est fait mention des succès brillans de m. Rau en hollande et

sur cet objet ne me paroit pas difficile à trouver.
ceux qui pratiquoient le grand appareil s'imagi-
noient, en voyant sortir l'urine par la playe
~~faitte~~ de à l'urètre, ~~vers le bulbe~~ lorsque l'~~[illegible]~~ lithotome avoit
été porté profondement vers le bulbe, ils s'imagi-
noient dis-je qu'ils avoient debridé le col de la
vessie. or ils ne pouvoient pas accorder la facilité
~~avec laquelle~~ de M. Rau à tirer des pierres ~~de~~
~~la vessie~~, avec les difficultés qu'ils eprouvoient dans le grand appareil sans
avoir que M. Rau, ~~faisoit~~ entamoient d'autres parties-
quelq. mais le grand avantage de la methode de
M. Rau, consistoit à faire aux teguments une
grande playe, qui ne laissoit plus aucune resistance
à l'exterieur, et à debrider bien exactement le col
de la vessie, en glissant profondement à la bistouri sur la cannelure
de la sonde qui luy sert de guide. Les reflexions
de M. Mery sur les ~~taille~~ operations de frere Jacques avoient
donné ~~cette~~ l'idée de cette perfection à M. Rau
qui avoit vu tailler ce Religieux + ~~et~~ avoit saisi
~~habilement~~ avec sagacité ce qu'elle pouvoit ~~presenter~~ avoir d'avantageux
entre les mains d'un habile homme: M. Cheselden
dut ~~cette~~ la même decouverte à ses propres recherches; ~~et sa~~ la
reputation ~~ascension~~ de ses succès fit faire à M. Morand au
printemps de l'année 1729 le voyage de Londres
pour etre temoin des operations de cet habile
chirurgien. M. Parker premier chirurgien du

+ à paris et en hollande

Roy d'espagne, et alors ~~plus~~ gagnant maitrise en chirurgie à l'hopital de la charité ~~faisoient~~ les ~~se~~ formoit à dans le meme temps avec m. de garengeot à l'experience de cette operation dans les leçons entre les mains de m. morand, alors chirurgien en chef de l'hopital de la charité et de m. perchet, ont été publiés dans les memoires de l'academie Royale des sciences en 1731.

Le parallele des differentes ~~methode~~ maniere de tirer la pierre hors de la vessie mis au jour ~~publiée~~ par m. ledran en 1730 avoit achevé de dessiller les yeux sur les inconveniens du grand appareil. il ~~compare~~ faut voir qu'il compare aux autres methodes l'operation laterale de m. Rau, dans la prevention qu'il ~~ouvroit~~ ~~la vessie~~ ouvroit immediatement le corps de la vessie, et il ~~luy~~ ~~etablit~~ ~~les~~ en releve considerablement les ~~avantages~~ avantages ~~positifs~~ ~~quelle~~ à ceux qu'on ~~convient~~ de la maniere la plus positive.

~~quelle~~ ~~et~~ ~~autres~~ particulierement contre m. morand qui croyoit tout aussi positivement que m. Rau n'avoit jamais pratiqué ~~son operation~~ ~~telle que~~ ~~conformement~~ ~~au~~ ~~dessein~~ ; ~~on~~ c'est^aussi^ celle le sentiment que la raison et l'experience ont ramené tous ceux qui se sont occupés serieusement de la recherche de la verité sur ce point interessant.

avec la ~~reputation~~ corps des parties qu'on avoit ~~adopté~~ imaginé en etre l'effet.



Les difficultés ne portoient que sur l'impossi- ~~tant~~ ~~en~~ ~~travaux~~ ~~on~~ ~~convenoit~~ ~~cependant~~ ~~que~~ bilité d'attaquer le corps meme de la vessie, car les raisonnemens en faveur de la taille au haut appareil tant dans le discours de m. senac, que dans le recueil publié par m. morand sur cette operation en 1728, ~~et~~ ~~rend~~ ~~faisoient~~ ~~prevenir~~ conduisoient à faire sentir de ~~ouvrir~~ ~~ouvrir~~ la vessie lateralement près de son col, sans interesser ce col ni le canal de l'urètre. c'est

^ comme nous l'avons dit

à cet avantage pretendu qu'on rapportoit les

succès etonnans de m. Rau ; ce fut à y parvenir

que m. foubert mit toute son industrie. on peut

lire † le detail des ~~toutes ses~~ experiences qu'il a faites ~~dans le~~ dès l'année 1727 ~~memoire qu'il a donné~~ sur sa nouvelle methode de

tailler par l'incision ~~du~~ propre corps de la vessie,

au dessous de ses petits ~~de~~ sorte que ni ~~le~~ col de cet organe, ni le canal

de l'uretre ~~ne~~ sont garantis ~~blessés~~ de toute lesion. ~~tout~~ ~~ni par le volume des~~

† m. foubert après s'être bien assuré dans cette ~~m. foubert, ni par le~~

methode ~~fait~~ dont il est vraiment le créateur, la

soumit au jugement des plus grands maitres, et il

eut leur approbation par la pratique sur le vivant.

il prit charitablement dans sa maison, des pauvres,

attaqués de la pierre ; enfin il se crut ~~déjà~~ assez autorisé

par ses succès pour en faire part ~~au public~~ dans

une ~~methode~~ dissertation ~~sur sa nouvelle methode~~ qu'il

lût à la seance publique de l'academie en 1736.

la nomination à la place de ~~il venoit d'être nommé~~ substitut du chirurgien en

chef de l'hopital de la charité, alloit lui donner ~~où il eut~~ des

ocasions de mettre ~~pratiquer~~ cette nouvelle methode ~~operation~~ en

pratique et de la perfectionner, s'il lui etoit possible.

un litterateur dont l'ouvrage n'avoit pas été

l'objet d'une critique expresse, disoit qu'il y en

avoit peu qui meritassent cet honneur ; et dans son

pretendu chagrin il avouoit modestement qu'il

n'avoit point eu l'orgueil d'attendre du public un

pareil temoignage de son estime. m. foubert

+ dans le premier ~~volume~~ tome des memoires de l'academie

~~† tout heureuse~~

n'a point été dans le cas de former une pareille plainte ~~sur~~ à l'égard de son operation

Parmi les etrangers que la reputation de la chirurgie françoise avoit attirés à paris dans le temps, etoit un ~~[illegible]~~, nommé m. Hesel ving, qui a pû recevoir des instructions de m. foubert même de vive voix et par ecrit, sur sa methode, choisit cette matiere, comme une nouveauté interessante, pour le sujet d'une dissertation inaugurale, ~~[illegible]~~ lorsqu'il prit le doctorat en chirurgie dans l'université de hale de magdebourg le 20 7bre 1738. l'auteur, dans une introduction fait un bel eloge de la chirurgie et des chirurgiens de paris, et voulant temoigner son estime et sa reconnoissance à m. foubert, il exprime en deux mots les qualités de son coeur et de son esprit: vir humanissimus, neque à litteris alienus. la methode de m. foubert n'etant connue par aucun ecrit étoit veritablement une ~~nouveauté~~ chose nouvelle et digne de l'attention de tous ceux qui s'interessent aux progrès de l'art de guerir, qu'une dissertation où l'on ne laisoit rien à desirer, sur tout ce que cette maniere d'operer a de particulier, la preparation des malades, la description des instruments, la methode d'operer, ~~[illegible]~~ la nature des parties incisées, les rapports et les oppositions qu'il y a entre cette pratique et toutes les autres manieres de proceder ~~à~~ pour l'extraction des pierres, ~~[illegible]~~ tout y est exposé dans un detail satisfaisant. les juges, à qui m. foubert ~~[illegible]~~ donnoit ~~comme~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ pour

principalement pourvu de la bonté de sa méthode à ceux qui lui faisoient quelques objections ou qui lui demandoient à fonds des éclaircissements ~~sur sa méthode~~. les succès n'sont pas difficultés dans cet écrit qu'on a néanmoins regardé comme la remontrance foudroyante. M. Hesselring ~~avec la bénédicité~~ ~~en historien impartial~~ en quittant paris ~~avoit~~ prié son ami M. Henckell et son compatriote qu'il y laissoit, qu'il prit exactement de requérir les faits ~~de les mander~~ ~~sur~~ ~~tout ce qu'il ne pouvoit pas~~ ignorer l'effet des operations par cette nouvelle methode. il lui mande par le 15 mai 1788 M. Foubert avoit taillé à l'hôpital de la charité 3 sujets, accompagnés de ce delagrée ~~avec tant~~ ~~la plus~~ ~~de~~ plus gde. habileté, que les spectateurs s'étoient retirés fort satisfaits comme qui assisteroient, bientôt dit lithotomie. dans le parallele des avantages et des inconveniens de cette operation ~~M. Hesselring~~ il la trouve commode, facile, et prompte; ~~ce qu'il pourroit~~ chacun de ces avantages est le sujet d'un paragraphe particulier; je ne rapporterai des inconveniens que celui qui a fait la plus d'impression sur l'esprit de M. Hesselring, c'est l'incertitude du lieu où la vessie sera ~~ouverte~~ incisée, on a observé, dit-il, que la plaie n'avoit point l'endroit determiné. le premier procedé consiste à ~~introduire~~ faire une ponction le trocar, sur la cannelure duquel on conduit l'instrument tranchant; or le resultat de cette section est fort variable, tantôt c'est une partie de la vessie qu'est attaquée, et tantôt un autre; en sorte, dit M. Hesselring, que celui qui n'a pas de règle plus sûre ne peut pas dire avoir une methode. M. Hesselring ~~ne~~ pouvoit pas se dissimuler combien il étoit dur de prononcer ~~si souvent la cette censure~~, mais à cette censure ~~elle~~ ne porte ~~qu'~~ point à faux, ~~elle~~ aussi ~~sur~~ la chose, et les égards pour la personne de M. Foubert y sont observés avec la plus scrupuleuse bienséance; —

L'auteur pour prévenir le reproche d'avoir fait
une imputation injurieuse donne un garant;
c'est M. Ledran, qui ayant été du nombre des
commissaires nommés par l'académie pour être témoins
des expériences que M. Foubert fesoit de sa méthode
sur les cadavres à l'hôtel Royal des invalides, avoit
dit que dans le 1er sujet qui avoit été le trocart ayant
été porté exactement il le désiroit dans la vessie entre la prostate
et l'insertion de l'uretère; que dans le second, il y avoit
eu de la déviation, puisque le trocart avoit percé la vessie
plus près de la prostate, et que dans le 3e il avoit percé
au travers de cette glande; on avoit de plus observé que
dans deux sujets l'incision étendue par le chirurgien
dans l'extraction de la pierre avoit été portée vers l'urètre
et que dans un autre, le rectum avoit été intéressé.
Or comme la vessie dans le cas de maladie est sujette à
beaucoup de changemens qui pervertissent l'ordre naturel, on
ne sera jamais sûr, dit M. Hepling, d'ouvrir la vessie
dans l'endroit précis où il le voudroit; il viendra les
prolongemens de la playe dans le cas de grosses pierres par la lacération qui se porte
nécessairement d'un côté ou de l'autre, mais toujours dans le
corps de la vessie, par rapport à la résistance plus grande de
la part du col de la vessie ou de la prostate: cette dilacé-
ration peut être la source d'une infinité d'accidens dont
l'événement est très incertain. L'auteur en fait l'énumération
où il ne parle pas de celuy qui est le plus ordinaire, et
qui arrive presque nécessairement, c'est l'infiltration des urines
dans le tissu cellulaire qui avoisine la playe de la vessie.
M. Foubert y pourvoyoit autant qu'il étoit en luy, en
plaçant une canule flexible dans la playe; circonstance
dont M. Hepling ne fait aucune mention, ce qui a fait

une dependance nécessaire de la methode de m. foubert : enfin l'auteur termine sa dissertation par un jugement definitif ; il ne pense pas que la nouvelle maniere d'operer puisse etre admise comme une methode d'usage et de preference habituelle ; mais qu'elle peut avoir lieu dans certains cas comme quand l'on ne pourra pas faire usage de la sonde par cette raison suivant la methode de Rau ou de cheselden, et que la vessie contiendra une assez grande quantité d'urine, pour ne pas la manquer dans la ponction avec le trocar, ou ne pas etre en danger de la percer d'outre en outre ; enfin il dit : c'est une methode de necessité et non d'election ; d'ailleurs l'auteur neanmoins s'est efforcé pour en avoir enrichi la chirurgie, et avoir ajouté par là à la gloire de sa nation et à celle de son art. cette dissertation de m. Hesselring se trouve dans le recueil des theses choisies de chirurgie par m. de Haller tome IV.

Deux ans après, la methode de m. foubert fut traitée avec moins de menagement par m. Guntz, professeur d'anatomie et de chir. à Leipsick. il etoit venu à paris en 1739 [illegible] et connaissoit déja la nouveau procedé par l'ecrit de m. Hesselring [illegible] professeur d'anatomie et de chirurgie à Konigsberg. m. guntz vit [illegible] m. foubert à plusieurs [illegible] opérations qu'il [illegible] malgré l'introduction [illegible] des tenettes vers les pierres fussent petites, mais elles etoient [illegible] dans les tenettes. m. foubert [illegible] devant une operation sur le cadavre d'un [illegible] susd. a donné [illegible] des notions

plus distinctes que les operations aux pratiques [illegible] fait
par le cerveau. M. Garengeot publia le resultat d'un
grand ouvrage sur l'operation de la taille pratiquée
par les differens chir. françois ... de calculs

L'obj. de cet ecrit etoit de donner un supplement de Lecat X
[illegible] sur le fait de la taille et d'aggrafer
les institutions de chir. de M. Heister. [illegible]
de la taille de ces sortes il releve [illegible] [illegible]
[illegible] aux
les omissions dont il accuse [illegible] l'appareil, en
ajoutant que de toutes les [illegible] de tailler c'est celle de frere
[illegible] qui [illegible] la [illegible] pour l'execution ; que
[illegible] et [illegible] que dans la [illegible] de [illegible]
[illegible] que l'incision [illegible] à la [illegible] appar-
[illegible] de [illegible], et en effet le lithotome ne peut agir que
[illegible] ; qu'il [illegible] par les
[illegible] et la [illegible], et expose le [illegible] à
les dechirures dans les suites peuvent etre [illegible] facheuses.

+ que cette [illegible] étant [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], et que l'operation est penible

Les dissertations latines publiées dans les universités
etrangeres ne pouvoient pas faire autant d'impression
[illegible] de l'auteur, que les jugemens [illegible] moins [illegible] qu'ils
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] aucun [illegible] dans les ecrits publics : car on ne
[illegible] pour compte des opinions contraires qui lorsqu'ils ne sont qu'en
le sujet des conversations. La [illegible] l'[illegible], l'esprit
de jalousie, les animosités personelles exposent journellement les
meilleurs effets [illegible] ou blame de beaucoup de gens qui prouvent
hardiment surtout en qui [illegible] ne decident sur rien. M. de la Faye
donna en 1740 une edition du traité des operations de
Dionis avec des notes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] de la methode de M. Foubert et il

sont compris en trois lignes ce qu'il avoit à dire, et l'article des inconveniens forme six chefs qui remplissent une page entiere. Sur le point de vue que des personnes … de la nouvelle methode … M. Bazin … se charge de la venger … m. [illegible] par une lettre qu'il supose ecritte par un chir. de province à un chir. de paris. Le preambule qui forme plus de la moitié de la lettre est en generalités etrangeres autour du fait, sur lequel on revient. Les trois avantages accordés par m. de la faye paroissent essentiels en deux mots. Il dit en effet, ce que dont m. Hoffelring et quantité ne seroient pas convaincus, que par la methode de m. foubert, on fait aisement l'extraction des pierres, que l'extension et le dechirement des parties ne sont pas considerables, et que l'on ne craint point l'incontinence d'urine. m. de la faye a donc fait en trois mots selon m. Bazin l'eloge le plus complet de la methode qu'il pretend decrier. On lui reproche ensuite l'omission d'un 4e. avantage que l'on dit etre le caractere distinctif de la methode de m. foubert et qui la differencie de toutes les autres, c'est la promptitude de la sonde. Il nous semble que cet avantage … une circonstance accessoire, en relation comme une qualité essentielle. Dans la discussion des inconveniens on prouve qu'on a exageré les dangers de la retention de urine, et puisque m. foubert qu'on n'a jamais … de longue … presque à la fin … la cessation et contin[illegible]

par la compression de l'urètre ?

plus d'urine, et que le bandage qu'il appliquoit ne fai[illegible]

[illegible] l'action des [illegible]. ~~la difficulté~~ il suffit que la

vessie continue [illegible] de ligament; c'est la réponse

à la difficulté tirée ~~[illegible]~~ de capacité des vessies

~~[illegible] opération~~ ~~[illegible] [illegible]~~ [illegible] [illegible] l'urine [illegible]

[illegible], par rapport à la [illegible] variable des vessies

dans leur contraction, ~~[illegible]~~ suivant la [illegible] de

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à la [illegible]

vessie [illegible]. Les faits répondroient ~~[illegible]~~ à la

[illegible] de l'[illegible], qui n'est jamais plus [illegible] [illegible]

[illegible] dans cette [illegible] qu'[illegible] [illegible] de [illegible]: on [illegible]

[illegible] de la [illegible] de la [illegible], [illegible] [illegible], [illegible]

par le [illegible] [illegible]; ~~[illegible]~~ un ~~la~~ il étoit après difficile de donner solution de la [illegible]

[illegible] dernière difficulté: on répondra à [illegible] [illegible]

que la [illegible] de la [illegible] [illegible] de celles qui

[illegible], [illegible] de [illegible] [illegible] les vessies [illegible]

[illegible], [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]

[illegible]. [illegible] [illegible] de [illegible] de [illegible] pag. 32. [illegible]

Cette [illegible] ne [illegible] pas sans [illegible]: il [illegible]

un [illegible] [illegible] après [illegible] le nom de [illegible] Coghlan

[illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] de [illegible]: [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] y fut traité [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] beaucoup de [illegible] ~~[illegible]~~ [illegible] [illegible] de [illegible]

[illegible], ~~[illegible]~~ [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] 3 fois [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] à [illegible] [illegible]. ~~[illegible]~~ [illegible] [illegible] [illegible] les

plus [illegible] a [illegible] [illegible] dit [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] ; [illegible] [illegible], [illegible] le [illegible]

de [illegible] ; [illegible] le [illegible] dans l'endroit que [illegible]

la méthode [illegible] [illegible] a [illegible] les plus [illegible], [illegible]

que [illegible], [illegible], [illegible] de [illegible], le [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible], [illegible] le [illegible] ; [illegible] que [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de tous ces [illegible]. [illegible] le

[illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] a

[illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de,

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible]

après cette [illegible] qui [illegible] sur les faits [illegible]

[illegible], la dispute devenu plus littéraire, [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], car [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de cette méthode [illegible] d'autre [illegible] [illegible]

par [illegible] de la [illegible] ; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

voy. 29 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible].

M. [illegible] dans sa [illegible] [illegible] la dispute

cette dispute [illegible] [illegible] par l'acad. de [illegible]. [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il

L'acad. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

elle a [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]

il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] pour [illegible] qui [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] ; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] la marche [illegible]

[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Comme [illegible] [illegible] [illegible] par la description de la [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]

Si l'on se propose d'[illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] qui les [illegible] [illegible] [illegible]
à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] à ceux qui se proposent ; ceux qui
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] qui [illegible]
qu'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], qui [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible]
[illegible] [illegible] – la [illegible]

Ce que je [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] cette [illegible] [illegible] qu'il faudrait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

est [illegible] propre [illegible] les plantes [illegible] illustrer. [illegible]
[illegible] qu'il [illegible]; mais
en [illegible] des plantes

j'ay [illegible] sur [illegible]
[illegible] dans les [illegible] de l'art
[illegible] du [illegible] vol. [illegible]
sous [illegible]
sur les [illegible]
[illegible] des [illegible] pour [illegible]

Les [illegible] c'étoit [illegible]
[illegible] M. [illegible] avoit été fait [illegible] de 1738 [illegible]
1745 [illegible] 1745. [illegible]
[illegible] à son application; il [illegible]
[illegible] à ces [illegible]
[illegible] application
[illegible] une école
suivant l'édit de [illegible]. il falloit [illegible] il [illegible]
[illegible], il [illegible] dans une [illegible]
[illegible] aux malades [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] des n.os 11, 21, 31, 41. [illegible]

[illegible] des arts. il [illegible] à tenir
un journal [illegible] de la [illegible] des traitemens, et [illegible]
de la [illegible]
il falloit qu'il [illegible] un journal en forme d'observation
c'étoit un [illegible] les [illegible]
de l'émulation. on ne peut trop [illegible] les [illegible]
[illegible] à réfléchir; on les [illegible] de s'appliquer
on [illegible] pour eux la [illegible] de l'expérience,
[illegible] de [illegible]

A [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] à la satisfaction de [illegible]
[illegible] qui
[illegible] de meilleurs [illegible]
[illegible] aussi bon [illegible]
[illegible] dans les [illegible]
les circonstances les plus [illegible]
[illegible] que des
[illegible]

[illegible] en [illegible] réponse
[illegible]
[illegible] pendant [illegible]



~~Cet~~ Le merite d'un habile chirurgien ne se montre
~~n'est jamais dans les consultations où l'on~~ [illegible]
~~montre~~ jamais avec plus d'avantage que dans les consul-
tations ~~où [illegible]~~ ses compagnons que
chacun aquis par ses travaux ~~[illegible]~~ espece particuliere
forme un fond de lumieres qui doit tourner à ~~l'avantage~~ de
celuy qui consulte, et à la plus grande instruction de ceux qui
y sont appelés. M. Foubert ~~[illegible]~~ d'avoir [illegible]
après la discussion ~~[illegible]~~ de justesse
[illegible] par la solidité : ses [illegible] ~~[illegible]~~
[illegible] de la difficulté des choses. on auroit [illegible] pour-
ra les reproches ~~[illegible]~~ il [illegible] se tromper, parce-
qu'il etoit homme, mais ses intentions ont toujours été
droittes ; je crois qu'on en trouva la reunion de ces deux circonstances
fort opposées. il soutenoit quelque fois son sentiment
avec une perseverance qu'on auroit pu prendre pour entê-
tement, ~~[illegible]~~ dans d'autres ~~[illegible]~~ il [illegible]
cedoit avec trop de facilité à des opinions moins bien
fondées que la sienne, mais adoptées plus genereusement. jamais il ne
desespera de la lumiere, et il faisoit sur le tour de sa deference ;
qu'il croyoit avoir raison, en [illegible] rejetté toute la blancheur
d'un [illegible] abandonné le parti.

~~Un~~ philosophe [illegible] au dessus des evenemens,
M. Foubert s'en laissoit quelquefois abattre : les malheurs l'affectoient
vivement ; et cette grande sensibilité avoit toujours tourné au
profit de ses malades ; mais elle le rendoit souvent ~~[illegible]~~
inquiet et soupçonneux ; ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ ; et ce sentiment faisoit un contraste
singulier avec sa figure qui etoit fort agreable.
il fut connu [illegible] fort employé [illegible] ministre qui ~~[illegible]~~
les ~~[illegible]~~ des [illegible] dans les situations
~~[illegible]~~ [illegible]
les plus affligeantes [illegible] ~~[illegible]~~
[illegible] dans les [illegible]

prévoir par les
de sa profession le se composer [illegible] de manière à
[illegible] de son état
ses paroles et ses actions [illegible] une certaine
aménité, qui contribuoit au soulagement des malades,
il [illegible] de se débarasser de cette
contrainte dans le commerce ordinaire de la vie; il
étoit d'ailleurs bon ami, fidèle, bon parent, et père tendre,

Les dernières années de sa vie ont été pour
lui un supplice, par les douleurs excessives qu'il a souffertes
dans une bouche [illegible] et de laquelle [illegible]
se sont [illegible] peu à peu, en [illegible] de maux il
a eu les symptômes de la pierre dans la vessie; le mauvais
état où il étoit réduit [illegible] rendu l'usage de la [illegible]
impraticable, et il n'a jamais voulu se laisser sonder dans
la crainte d'être plus tourmenté par les [illegible] qui lui
auroit donné la certitude de l'existence de ce corps étranger.
il est mort accablé de ses infirmités le 16 nov. 1766
âgé de soixante dix ans, deux mois et dix jours.

M. de Malaval son beau-père, dont il étoit le
collègue dans la place de chir. ordin. du [illegible]
parlement, acquit en 1750 la charge de lieutenant de
M. le p. chir. du roy avec la survivance et l'adjonction
à l'exercice pour son gendre; il en devint le titulaire
par la mort de M. Malaval au mois de juillet 1758;
la place de trésorier de l'académie est annexée à
cette charge: il pendant les années 1754 et 1755 il avoit été officier
de l'académie comme vice directeur et
il en fut directeur pendant les années 1756 et 1757. son
nom est en cette qualité à la tête de notre liste de
[illegible] dans le troisième tome des mémoires
de l'académie.

Les sentimens de reconnoissance dont cette
~~Madame [illegible]~~ [illegible]
est penetrée, luy fait croire qu'il ~~fait~~ manqué
~~quelque [illegible]~~ à la [illegible] d'un mari ~~quelle [illegible]~~ dont elle a fait
le bonheur encore plus par ses vertus que par sa fortune
si je ne publiois pas la generosité de Mr. de la Martinière
dans le partage qu'il a fait ~~qui luy a fait present de la moitié~~ de la ~~fortune~~ fortune
qui luy est revenue ~~par~~ pour sa ~~charge~~ lieutenance. il
a ~~[illegible]~~ fait present de la moitié de la fortune à
cette digne veuve, et l'autre moitié est employée à
la reception de deux candidats qui ont ~~[illegible]~~ eu la ~~cette~~
preference ~~par~~ au concours des epreuves rigoureuses, ce qui doit
justifié par la ~~[illegible]~~ discretion avec laquelle ~~dont~~ ils ont soutenu
jusqu'ici des differens actes ~~que~~ de licence.

Z